



## Contrat au plus tard le X/X/2012

Par **Stainer31**, le 12/01/2012 à 19:59

Bonjour,

Actuellement en recherche d'emploi, j'ai eu une proposition d'une SSII pour une embauche sur profil.

Seulement, si la SSII en question trouve une mission pouvant me correspondre avant la date de début du contrat (disons le 15/05/2012), il y aurait possibilité de faire un avenant à ce contrat.

Ça c'est le côté SSII.

De mon côté à moi, je me demande, si je trouve un poste m'intéressant énormément mais dans une autre entreprise pendant cet intervalle (entre le 12/01/2012 et 15/05/2012) puis-je rompre le contrat avant même son début ?

En effet connaissant le fonctionnement de ce genre d'entreprise j'ai peur que si d'ici le 15/05 il ne m'ait rien trouvé, ils considèrent que mon profil n'est pas "vendable" et qu'ainsi dès les premiers jours ils rompent la période d'essai.

En résumé j'aimerais savoir si en signant ce contrat je me bloque jusqu'au 15/05 tout en risquant de devoir refuser des propositions extérieures sans pour autant être sûr que cela ai servie à quelque chose.

Vous en remerciant par avance.

Cordialement

Par **P.M.**, le 12/01/2012 à 21:12

Bonjour,

Il faudrait savoir d'une manière plus formelle et même textuellement en quoi consiste exactement l'engagement de l'entreprise et ce que l'on vous demande de signer...

Par **Stainer31**, le 12/01/2012 à 21:14

Le soucis est qu'ils disent ne pas pouvoir m'envoyer un scan du fameux contrat...

Mais ce type d'engagement est il possible ?

Merci encore de vos réponses

Par **P.M.**, le **12/01/2012** à **21:30**

Mais s'il n'y a aucun écrit cela n'a aucune valeur d'engagement formel et je ne vois pas ce que de votre côté vous pourriez signer...

Cela se transforme de leur part en une simple promesse orale...

Par **Stainer31**, le **13/01/2012** à **10:22**

J'ai un créneau la semaine prochaine pour signer ce fameux contrat. C'est pour ça que j'essaye de me renseigner au préalable sur ce quoi j risque de m'engager !

Par **P.M.**, le **13/01/2012** à **10:29**

Bonjour,

Je suis personnellement incapable de vous dire en quoi concerne l'engagement et ce qu'il implique sans en connaître le contenu et on devrait vous laisser au moins le temps de la réflexion quand vous en aurez eu la possibilité d'en prendre connaissance...

Par **Stainer31**, le **18/01/2012** à **11:38**

Bonjour

Vous remerciant encore de vos réponses, j'aurai juste une dernière question !

Est il possible de faire ajouter "une phrase" à un contrat stipulant que :

"Mr X pourra rompre le présent contrat avant même la date de début de la période d'essai" ??

Cordialement

Par **P.M.**, le **18/01/2012** à **11:44**

Bonjour,

On peut toujours faire modifier un contrat avant signature si l'autre partie l'accepte...

Par **Stainer31**, le **20/01/2012** à **13:45**

Ok merci beaucoup pour ces réponses !

Dernière petite question à laquelle je n'ai pas trouvé de réponse claire sur le net :

Qu'est ce que je risque si j'annule un contrat de travail avant même qu'il prenne effet ?? (et donc avant même le début de la période d'essai)

Par **P.M.**, le **20/01/2012** à **15:56**

Bonjour,

Si vous ne prévenez pas suffisamment tôt l'employeur que vous renoncez au contrat et suivant les clauses qu'il comporte, il pourrait vous réclamer réparation d'un éventuel préjudice subi mais il faudrait qu'il puisse le prouver...

Par **Stainer31**, le **20/01/2012** à **15:57**

Et qu'est ce qui est entendu par "assez tôt" ??

Par **P.M.**, le **20/01/2012** à **16:13**

Assez tôt pour que l'employeur ne subisse pas de préjudice, c'est donc une notion au cas par cas...